

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Grand Besançon Métropole
Commune de Serre-les-Sapins
Modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté URB.24.08.A27 du 13 juin 2024, la Présidente de Grand Besançon Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de la commune de Serre-les-Sapins.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°5 du PLU au public se déroulera :

du lundi 28 octobre au vendredi 29 novembre 2024 inclus.

Le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 26 septembre 2024 et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

La procédure de modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Serre-les-Sapins est engagée en vue de :

- supprimer l'emplacement réservé n°3 destiné à la création d'une station de car de ramassage scolaire ;
- modifier ou d'intégrer au PLU les annexes suivantes :
 - Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la Taxe d'Aménagement,
 - Le périmètre des zones U et AU à l'intérieur desquelles le Droit de Préemption Urbain s'applique,
 - Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du Code de l'environnement,
 - Le périmètre du permis exclusif de recherches « Avant-Monts franc-comtois ».

Le dossier de modification simplifiée sur support papier, ainsi que le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public, sera tenu à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de Serre-les-Sapins– 16 rue de la Machotte, 25770 Serre-les-Sapins– aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres en Mairie de Serre-les-Sapins et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

Grand Besançon Métropole – Mme la Présidente
Mission PLUi – Modification simplifiée n°5 du PLU de Serre-les-Sapins
4 rue Gabriel Plançon – 25043 BESANÇON CEDEX.

Par ailleurs, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5733>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : modification-simplifiee-5733@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5733> donc visibles par tous.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à la Mission PLUi de Grand Besançon Métropole par téléphone (03 81 87 82 88) ou par courriel (plui@grandbesancon.fr).

A l'issue de la mise à disposition, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge
du PLUi et de l'Urbanisme opérationnel,
Aurélien LAROPPE